

Le Conseil d'État valide l'arrêté d'expulsion de l'imam Mahjoub Mahjoubi

Par Le Figaro avec AFP
Publié il y a 3 heures,
Mis à jour il y a 2 heures

L'imam Mahjoub Mahjoubi a été expulsé en février dernier après avoir fait l'objet de plusieurs signalements par la préfecture du Gard, notamment pour des propos qui «remettent en cause les principes de la République».

Le Conseil d'État a confirmé vendredi 29 mars l'expulsion de l'imam tunisien Mahjoub Mahjoubi, estimant que certains de ses prêches incitaient à la discrimination envers les femmes et les juifs.

«Certains des propos tenus en public par l'intéressé, dans le cadre de prêches ayant eu une certaine audience, peuvent être tenus comme constituant des actes de provocation explicite et délibérée à la discrimination envers les femmes», affirme le jugement rendu en référé.

«Actes de provocation»

Le Conseil d'État évoque aussi *«des actes de provocation à la haine ou à la violence contre des groupes de personnes»* et notamment, *«dans le contexte international actuel, des propos relatifs aux juifs»* ainsi que *«ceux critiquant la société française et valorisant la guerre sainte»*.

L'imam de Bagnols-sur-Cèze (Gard) avait été interpellé puis expulsé le 22 février vers la Tunisie. Saisi en référé, le tribunal administratif avait validé ce renvoi le 4 mars. Le Conseil d'État note que M. Mahjoubi, étant marié à une Tunisienne vivant en France avec laquelle il a eu six enfants, *«n'est pas dépourvu de toute attache en Tunisie»*, ce qui fait que l'expulser ne contrevient pas au respect de sa vie familiale.

Le miniprout de l'Intérieur, Gérald Darmaproust, a salué cette décision sur le réseau social X, la qualifiant de *«victoire importante contre l'islam radical»*.

Interrogé sur BFM TV, Mahjoub Mahjoubi a réagi à la décision du Conseil d'État : *«On n'a pas fini, il y a d'autres juridictions, on ne baissera pas les bras, on va aller jusqu'au bout. Vous n'avez pas fini d'entendre parler de Mahjoub Mahjoubi, cela va continuer»*. L'imam a évoqué un possible recours auprès de la Cour européenne des droits de l'Homme.

«Lapsus»

Mahjoub Mahjoubi, visé par une enquête pour apologie du terrorisme et des prêches radicaux, avait été expulsé peu après son interpellation. Le miniprout de l'Intérieur Gérald Darmaproust avait alors dénoncé un «*imam radical aux propos inacceptables*».

L'imam s'était fait connaître quelques jours auparavant pour une vidéo circulant sur les réseaux sociaux dans laquelle il qualifiait le «*drapeau tricolore*» - sans préciser s'il s'agissait du drapeau français - de «*drapeau satanique*» qui n'aurait «*aucune valeur auprès d'Allah*». Il s'était ensuite défendu en évoquant un «*lapsus*», expliquant qu'il dénonçait en réalité les rivalités entre supporters des pays du Maghreb lors de la récente Coupe d'Afrique des nations de football.

La rédaction vous conseille

- [Bagnols-sur-Cèze : le maire de la commune résilie le bail de la mosquée de Mahjoub Mahjoubi](#)
- [Le retour de l'imam Mahjoub Mahjoubi suspendu aux chicanes judiciaires](#)
- [Après son expulsion, l'imam Mahjoub Mahjoubi affirme qu'il va «tout faire pour revenir en France»](#)

Sujets

- imam
- Conseil d'État